



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 5 Février 2024

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS (Par téléphone).

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

D2 :

Le match N° 26501704 : MORIERES ACS / LES ANGLES EMAF du 11/02 se jouera à 15h00.

D4 :

Suite à 3 forfait simple ORANGE FC 2 est forfait général.

Le match N° 26501885 : FCEA / MONTEUX du 18/02 se jouera à Entraigues (Stade Nardini) à 15H00

Le match N° 26539296 : AVIGNON AC / GOULT ROUSSILLON du 11/02 se jouera à 13h (Dulcy)

Le match N° 26505212 : SUD LUBERON / CABANNES 2 du 14/04 est avancé au Samedi 13/04 à 20h00 à Lauris (Stade Autheman)

Le match N° 26504823 : SUD LUBERON 2 / CABANNES du 14/04 est avancé au Samedi 13/04 à 18h00 à Lauris (Stade Autheman)

SECTEUR COUPE

COUPE GRAND VAUCLUSE :

Les ¼ de Finales prévus le 03/03 sont avancés au 25/02.

COUPE DE L'ESPERANCE :

Le match N° 27852893 : DENTELLES FC / ETOILE D'AUBUNE 2 se jouera le Mercredi 14/02 à 20h00 au Stade Ulysse Fabre à VAISON